COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2025

Sous la présidence de Mme BAUMANN Carine, Maire délégué de la Commune Nouvelle Porte du Ried

Madame le Maire délégué souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h.

Maire	Présents	Excusés	Donne procuration à
DURR Christian		X	VOGEL Maïté
Adjoints			
MEYER Laurence	X		
OHLMANN Grégory	X		
SCHILLINGER Michèle	X		
VOGEL Maïté	X		
Conseillers Municipaux			
BILLE Christian	X		
BURDLOFF Thania		X	SPEICHER Robert
DEMANINS Patrick		X	MEYER Laurence
DUCHENE Alexandre		X	BAUMANN Carine
FLEITH Jean-Louis	X		
GARNCARZ Sylvie		X	SCHILLINGER Michèle
GEISS Stéphan	X		
GOULOUZELLE Edith	X		
HAUMESSER Claire		X	HAUMESSER Marie
HAUMESSER Marie	X		
HAZOUME Jean-François		X	FLEITH Jean-Louis
JAEGLI Jean-Claude	X		
JAEGLI Quentin		X	JAEGLI Jean-Claude
MARTINEZ Sylvia	X		
SCHOTT Isabelle	X		
SCHWARTZ Karine		X	BILLE Christian
SPEICHER Robert	X		

Mme le Maire délégué propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression d'un point :

- Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 ;
2. Attribution du marché pour l'entrée Sud de Riedwihr ;
3. Rétrocession d'une parcelle lotissement « Les écoliers », incorporation au domaine public ;
4. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la CeA - Aménagement de la RD n°45 à Riedwihr ;
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par Carine BAUMANN, Maire délégué.

Jean-Louis FLEITH souligne une remarque essentielle au sujet du point n°7. Il note que le nom du curé figure nominativement dans la délibération et la convention. Il propose de ne pas le mentionner afin d'éviter la nécessité d'établir un avenant en cas de changement de curé.
L'information sera relayée aux autres communes.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Attribution du marché pour l'entrée Sud de Riedwihr

La commune de Porte du Ried a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement à l'entrée Sud de Riedwihr, sur la RD 45, afin de remédier aux problématiques suivantes :

- La vitesse des véhicules à l'entrée de l'agglomération n'est pas suffisamment maîtrisée avec les dispositifs actuels.
- Cette entrée se trouve dans le prolongement de la RD 45, en dehors de la zone urbaine.
- La partie la plus au Sud de l'agglomération relève du territoire communal de Wickerschwihr.
- Passages fréquents par des engins agricoles de toutes dimensions.

Pour mener à bien ces travaux, la commune a lancé, le 17 avril 2025, un marché de travaux par procédure adaptée, réparti en deux lots :

- Lot 01 : voirie.
- Lot 02 : réseaux secs.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 19 mai 2025. À l'issue de cette échéance, trois offres ont été déposées : une pour le lot 01 et deux pour le lot 02.

Vu l'analyse des offres présentées,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 mai 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Attribue le lot 01 - Voirie à la société COLAS France située au 35 rue de l'Ecluse à Pfastatt (68120) pour un montant de 247 978 €HT,

Attribue le lot 02 - Réseaux secs à la société ALSACE ENERGIES TRAVAUX PUBLICS située au 1 rue du Transformateur à BENNWIHR-GARE (68126) pour un montant de 194 844 €HT,

Autorise le Maire à notifier et à signer les marchés aux attributaires et tous autres documents se référant à l'opération.

3. Rétrocession d'une parcelle lotissement « Les écoliers », incorporation au domaine public

Pour rappel, le lotissement « Les Ecoliers » situé au Nord-Ouest de la commune de Porte du Ried à Holtzwihr, est un ensemble immobilier de 50 lots dont l'aménageur est la société SOVIA de Colmar.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 30 janvier 2025 relatif à la rétrocession de réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales du lotissement « Les Ecoliers » à Colmar Agglomération,

Considérant qu'un permis d'aménager a été délivré le 30 mai 2016 à la société SOVIA de Colmar pour la réalisation de 50 lots à bâtir desservis par des équipements communs (voirie, trottoirs, éclairage, réseaux divers, réseaux d'assainissement, places de stationnement),

M. le Maire propose la rétrocession de la parcelle n°354 de la section n°40 d'une superficie de 6 314 m² à la commune de Porte du Ried, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

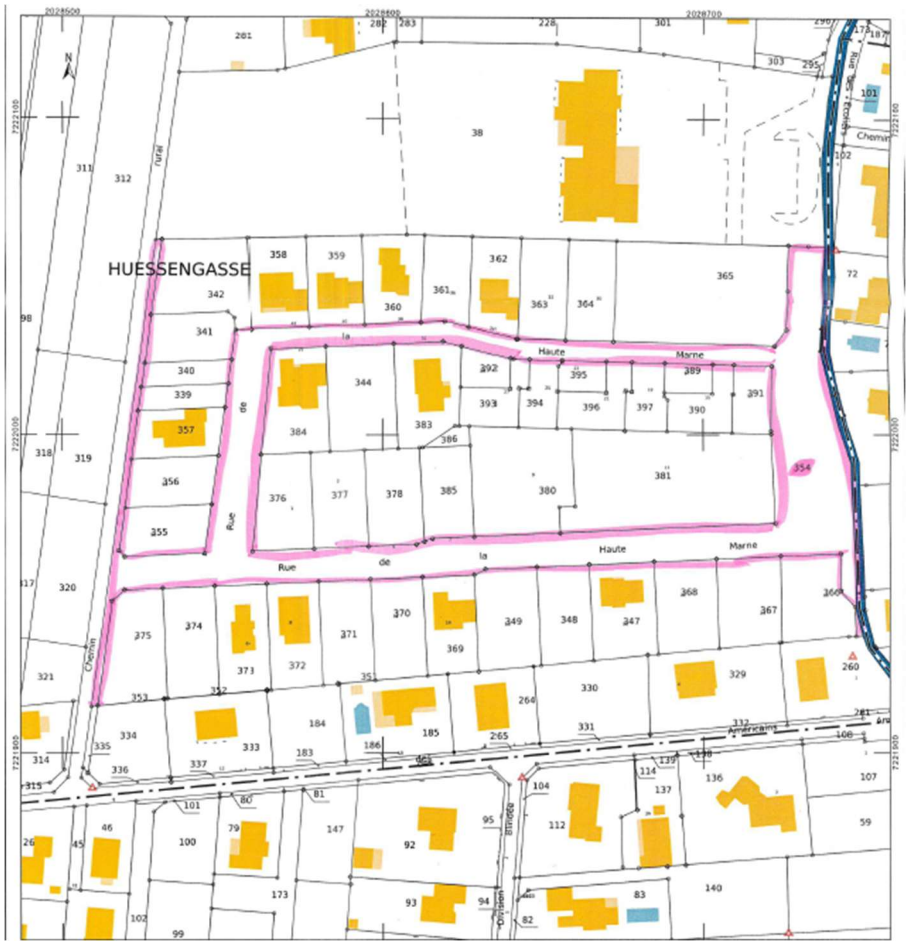

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'incorporer la parcelle n°354 de la section n°40 d'une superficie de 6 314 m² dans le domaine public de la commune de Porte du Ried, sans indemnité, soit la totalité de la voie publique et de l'éclairage public,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

4. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la CeA - Aménagement de la RD n°45 à Riedwihr

En vue de la poursuite des politiques d'accompagnement des Communes et intercommunalités compétentes dans leurs projets d'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté par délibération n° CD-2021-5-1-2 en date du 31 mai 2021, une politique renouvelée sur cette thématique d'accompagnement communal et intercommunal, pour l'ensemble des Communes alsaciennes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui disposent d'une compétence en matière de voirie.

Ainsi, les communes et EPCI qui portent un projet d'aménagement d'un tronçon de voirie départementale situé en agglomération peuvent bénéficier d'une assistance technique et administrative dans le cadre de la définition de leur projet.

Elles peuvent également, sous certaines conditions, bénéficier d'une participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace, laquelle continue à assurer, dans la majorité des cas, la maîtrise d'ouvrage de la réfection de la chaussée.

Toutefois, de manière exceptionnelle, lorsque la reprise complète de la structure de chaussée se justifie par son état et que la Collectivité européenne d'Alsace en décide ainsi, ou lorsque la commune ou l'EPCI compétent souhaite modifier en profondeur le profil en long ou le profil en travers de la route au-delà de ce qui est nécessaire pour son entretien, la Collectivité européenne d'Alsace peut transférer à chaque Commune ou EPCI intéressé, de façon temporaire, la maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement des routes départementales situées en traverse d'agglomération.

Tel est le cas en l'espèce puisque la commune de Porte du Ried souhaite réaliser des travaux d'aménagement sur la route départementale n° 45, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace et classée dans son domaine public routier, en vue de l'aménagement de la route départementale 45 à Riedwihr.

Ces travaux relèvent à la fois de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de propriétaire de la route chargé de l'entretien de la chaussée, et de la commune au titre des pouvoirs de police de son Maire, et présentent donc un intérêt commun pour ces deux collectivités.

Conformément à ces dispositions, la présente convention vient ainsi encadrer le transfert à la commune de Porte du Ried de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement de la route départementale 45 à Riedwihr et préciser les modalités financières qui s'y rattachent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe,

Confie la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement en traverse d'agglomération de l'aménagement de la route départementale 45 à Riedwihr à la commune de Porte du Ried conformément à la convention ci-annexée,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la co-maîtrise d'ouvrage.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

/

6. Divers

- Erreur de saisie dans le point « Acquisition de la salle polyvalente de Holtzwihr »

Une erreur de saisie a été constatée dans le point « Acquisition de la salle polyvalente de Holtzwihr » du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025.

La phrase « De donner le nom de « Salle polyvalente Saint-Martin » à la salle polyvalente de Holtzwihr conformément à la volonté exprimée par le Conseil Municipal » est modifiée de la manière suivante : « De donner le nom de « Salle polyvalente Saint-Martin » à la salle polyvalente de Holtzwihr conformément à la volonté exprimée par le Conseil de Fabrique. »

Le Conseil Municipal prend acte de la modification.

- Renouvellement de la couche de roulement sur les routes départementales de Riedwihr

L'adjointe au Maire Maïté VOGEL informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des habitants de Riedwihr pour les informer que les enrobés des Routes Départementales de Riedwihr (RD45 et RD3I) seront renouvelés en août 2025 par la Collectivité européenne d'Alsace. Ce renouvellement est indépendant du projet d'ensemble de sécurisation de l'entrée Sud au niveau de l'impasse de la Digue.
Les habitants ont été invités à prendre leurs dispositions s'ils prévoient des branchements futurs sur ces voiries vers leurs parcelles privées.
Il sera impératif de les faire avant le 31/07/2025 car les enrobés ne pourront plus être ouverts avant 2030.
La circulation et le stationnement seront perturbés pendant la durée de ces travaux.

- Travaux « aménagement Entrée Sud de Riedwihr »

Une réunion publique s'est tenue le 26 mai dernier afin de présenter le projet d'aménagement de l'Entrée Sud de Riedwihr. Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

1. La sécurisation : l'étude de sécurité effectuée par la société BEREST en 2022, les tests de l'écluse temporaire en 2024 et les solutions retenues.
2. L'infiltration des eaux pluviales : les solutions retenues (Noues et tranchées d'infiltration, les espaces verts et les pavés drainants).
3. Le renouvellement de l'éclairage public : le remplacement de 7 luminaires sur poteau BT en 15 luminaires similaires à ceux déjà existants de Riedwihr.
4. L'enfouissement des réseaux secs Fibre : la mutualisation des tranchées pour la fibre et la Basse Tension.
5. L'enfouissement des réseaux secs BT : maître d'ouvrage TeA et maître d'œuvre BEREST.
6. Les réseaux d'eau - rue de la Chapelle (CA/CDE) : renouvellement du réseau eau potable, la création de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales et la réalisation de branchements neufs eau-potable et assainissement.
7. Planning prévisionnel des travaux :

Planning prévisionnel

Travaux	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Appel d'offres, Réunion publique						
Réseaux d'eaux - Chapelle (CA - CDE)						
Enfouissement BT (TEA - Berest) Enfouissement Fibre, Eclairage Public						
Sécurisation, Eau pluviale, Espaces verts, Voirie (trottoir)						
Renouvellement de la couche de roulement						

Le budget prévisionnel s'élève à 442 822 € dont 301 384 € pour la commune Porte du Ried, 58 449€ à la commune de Wickerschwihr, 35 695 € pour la CeA et 47 293 € pour TeA : Territoire d'Energie Alsace.

Il a été souligné que la signalisation horizontale devra être refaite, et que son coût sera pris en charge par la commune.

Par ailleurs, l'écluse temporaire étant propriété de la commune, elle pourra être réutilisée pour sécuriser d'autres zones nécessitant un aménagement particulier.

- <u>Travaux école maternelle</u>

Des travaux de relamping en LED seront réalisés en propre Régie cet été dans plusieurs bâtiments, dont l'école Paul Frieh, l'école maternelle et le périscolaire. Parallèlement, des travaux de sol et de peinture sont également prévus à l'école maternelle cet été.

Étant donné le planning serré, l'installation des luminaires sera effectuée en priorité afin de préserver les nouveaux sols et murs.

Les missions comprendront :

- Le vidage des salles de classe afin de retirer le mobilier gênant,
- La dépose des anciens luminaires,
- Le tri des éléments destinés à la déchetterie,
- La remise en place du mobilier une fois les travaux achevés.

Afin de soutenir l'équipe technique, les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour participer du 7 au 18 juillet à cet énorme chantier, avec une charge de travail particulièrement importante le lundi 7 juillet, journée dédiée au déplacement des équipements.

Le responsable technique M. Thierry HAUMESSER participera à cet effet à une formation d'habilitation électrique (BS et BE) le 25 juin 2025.

La séance est levée à 20h.

Le Maire délégué,
Carine BAUMANN

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT